

2025

N°24

BULLETIN DE VEILLE PHYTOSANITAIRE

-Octobre/Novembre/Décembre-



Service de l'Évaluation des Risques Phytosanitaires
Division de l'Évaluation des Risques
Direction des Laboratoires et de l'Évaluation des Risques



Objectif du Bulletin

Le Buletin de Veille Phytosanitaire (BVP) est une compilation des informations sur la situation internationale des principaux agents pathogenes pour la santé de végétaux présentant un risque pour le Maroc. Ces informations permettent de communiquer sur les risques potentiels pour le patrimoine végétal national.

Le BVP est édité chaque trimestre et se veut d'être un complément d'informations aux autres données collectées à travers les dispositifs de surveillance de l'ONSSA.



Symboles de signalisation



Situation épidémiologique préoccupante



Situation épidémiologique en évolution



Pas d'évolution significative de la situation épidémiologique

DANS CE NUMERO

4

Cigale à ailes brunes « *Pochazia shantungensis* » :
Dossier trimestriel.

10

Tomato Brown Rugose Fruit Virus (ToBRFV) :
Premier signalement sur chrysanthème.

12

***Xylella fastidiosa* :** Nouveau guide d'enquête sur le terrain établi par la CIPV.

15

Chenille légionnaire d'automne « *Spodoptera frugiperda* » : Multiples interceptions sur différentes cultures

17

Faux carpocapse « *Thaumatotibia leucotreta* » :
Nouvelles interceptions en UE et en Suisse.

18

***Candidatus Liberibacter Spp.* :** Nouvelle réglementation européenne.

21

Autres infos



Pochazia shantungensis

- **Identité**

Pochazia shantungensis (Chou & Lu, 1977) est un insecte de l'ordre des Hemiptera, sous-ordre Auchenorrhyncha, infra-ordre Fulgoromorpha et de la famille des Ricaniidae. Décrite initialement sous le nom de *Ricania shantungensis*, l'espèce est aujourd'hui reconnue sous le nom valide *Pochazia shantungensis*, bien que son synonyme continue d'être utilisé dans certaines publications.

Sa position taxonomique a récemment été réévaluée à partir de données morphologiques et génomiques, mais cette révision demeure provisoire dans l'attente d'une révision complète du groupe (Stroiński & Bourgoin, 2022 ; Zhang et al., 2022). La classification actualisée est disponible dans la base de données de Bourgoin (2019). Bien que les appellations vernaculaires «brown-winged cicada » ou « cigale à ailes brunes » soient encore utilisées dans certaines bases de données et documents techniques, cette espèce n'appartient pas aux véritables cigales (Cicadoidea) ; elle est taxonomiquement un planthopper (fulgore) de la superfamille Fulgoroidea, ce qui fait de « brown-winged planthopper » ou « fulgore asiatique » des dénominations plus précises.

- **Statut réglementaire**

Pochazia shantungensis ne figure pas à l'annexe II du règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission, pris en application du règlement (UE) 2016/2031, et ne fait pas l'objet de mesures phytosanitaires d'urgence au niveau de l'Union européenne.

L'espèce a toutefois été inscrite sur la liste d'alerte de l'OEPP en 2021, intégrée aux mesures d'urgence mises en place en France en 2022, puis classée sur la liste A1 du Chili en 2024 (OEPP, 2026).

En juin 2025, le Groupe de travail de l'OEPP sur la réglementation phytosanitaire (session 2025-2026), en concertation avec des experts du Groupe scientifique de l'EFSA sur la santé des végétaux (EFSA PLH), de l'Institut Julius Kühn (JKI, Allemagne), de l'Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation (NVWA) et du ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA), a conclu que l'espèce ne serait pas inscrite sur la liste A2 de l'OEPP et qu'elle serait maintenue une année supplémentaire sur la liste d'alerte avant réévaluation (OEPP, 2025).

- **Gamme d'hôtes/espèces affectées**

Pochazia shantungensis est un insecte ravageur fortement polyphage, signalé sur plus de 200 espèces végétales appartenant à 81 familles botaniques (Bourgoin et al., 2020).

Parmi ses plantes hôtes figurent de nombreuses espèces d'importance économique, notamment des arbres fruitiers, des feuillus forestiers et des essences ornementales. Les hôtes rapportés incluent

notamment le pommier (*Malus domestica*), les bleuets (*Vaccinium* spp.), les châtaigniers (*Castanea* spp.), les espèces du genre *Prunus* (fruits à noyau), les kakis (*Diospyros* spp.), le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), ainsi que des essences forestières et ornementales telles que les chênes (*Quercus* spp.), érables (*Acer* spp.) et ormes (*Ulmus* spp.).

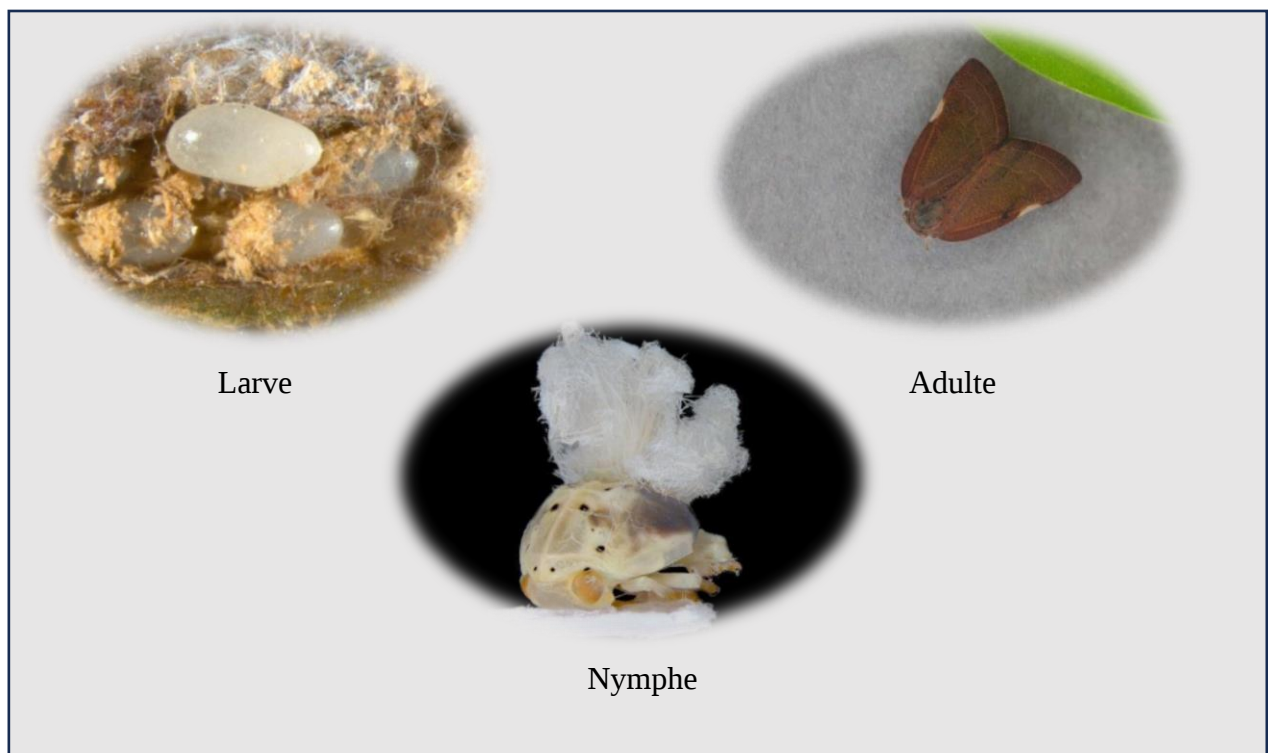
Les observations disponibles indiquent que les larves se déplacent peu entre plantes ; en conséquence, seules les espèces sur lesquelles œufs et larves sont effectivement observés peuvent être considérées comme des plantes hôtes confirmées, alors que les adultes exploitent un spectre végétal plus large pour l'alimentation ou le repos.

Des listes actualisées des plantes hôtes sont disponibles dans la base de données mondiale de l'OEPP (OEPP, 2026).

• Biologie

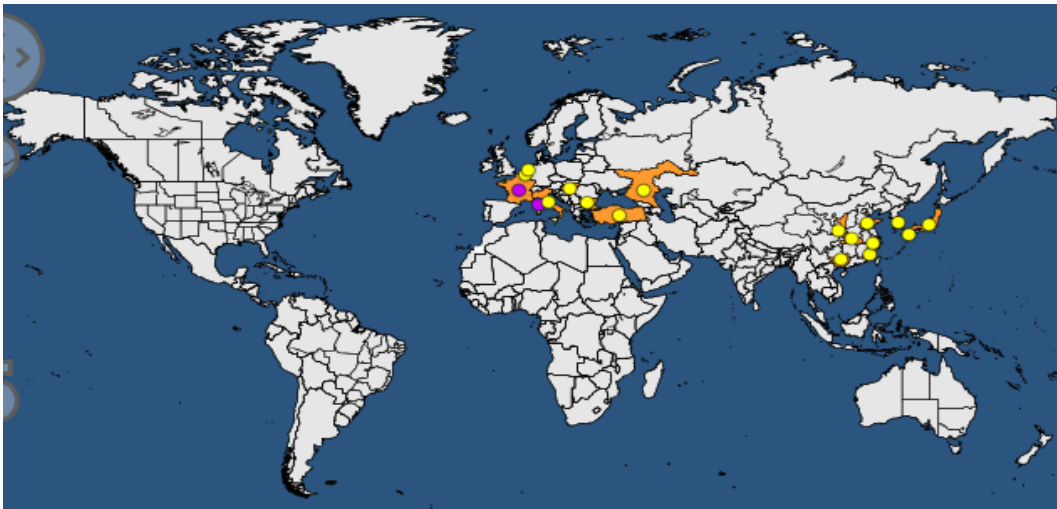
Le cycle biologique de *Pochazia shantungensis* varie selon les zones de présence, avec une génération annuelle observée en Corée du Sud, contre deux générations en Chine. L'espèce hiverne au stade œuf, déposé principalement sur les arbres hôtes.

En Corée du Sud, les éclosions débutent généralement en mai. Les stades nymphaux se développent préférentiellement sur des plantes herbacées plutôt que sur des arbres. Les adultes apparaissent à partir de juillet, tandis que la ponte des œufs destinés à l'hivernation se déroule habituellement entre la fin de l'été et le début de l'automne, jusqu'à fin août ou septembre. Les adultes mesurent en moyenne environ 15 mm de longueur (Baek et al., 2019).



Différents stades de développement de *P. shantungensis* (DEFRA, 2025)

• Distribution géographique



Carte de distribution mondiale de *Pochazia shantungensis* (OEPP, 2026)

Pochazia shantungensis est un hémiptère originaire de l'est de la **Chine**, notamment des provinces du Shaanxi, du Shandong et du Zhejiang. L'espèce est désormais présente en **Corée du Sud**, où elle a été introduite vers 2010 avant de s'y propager rapidement, ainsi qu'au **Japon** et dans plusieurs régions du **sud de l'Europe**.

Au sein de l'**Union européenne**, des individus isolés ont été signalés en **Italie** (province de Pistoia, Toscane), en **France** (Alpes-Maritimes, Occitanie, Corse et Alsace), aux **Pays-Bas** (ouest du pays) et en **Allemagne** (Bade-Wurtemberg), où l'organisme a ensuite été éradiqué.

Des populations établies sont toutefois signalées dans certaines zones du sud de la France, dans la province de Pistoia en Italie, ainsi qu'à Sochi (Russie) et dans la région d'Istanbul (Turquie).

L'organisme a également été détecté ponctuellement dans d'autres pays européens, notamment en **Hongrie** et en **République tchèque**, le plus souvent en association avec des plantes récemment importées.

En 2024, l'espèce a été interceptée pour la première fois en **Angleterre** et au **Pays de Galles**, à la suite de sa découverte dans plusieurs lots de giroflées ornementales rustiques importées d'Italie. La même année, des spécimens ont également été interceptés dans une jardinerie de l'arrondissement d'Anvers, en **Belgique**. Lors d'une inspection de suivi réalisée en août 2025 dans ce même établissement, deux mâles et une femelle ont été capturés sur piège englué, indiquant une présence persistante localisée.

• Impacts

Pochazia shantungensis provoque des dégâts en se nourrissant de la sève des plantes, entraînant un affaiblissement des végétaux et une production abondante de miellat favorisant le développement de fumagine. Par ailleurs, la ponte, réalisée par insertion d'un grand nombre d'œufs dans les jeunes rameaux, peut perturber la circulation de la sève et provoquer des dommages importants sur les branches atteintes (Bourgoin et *al.*, 2020).

Les impacts observés peuvent être significatifs sur différentes plantes hôtes, notamment des espèces ornementales ainsi que certains arbres fruitiers tels que le plaqueminier et le noisetier.

L'importance économique des dégâts signalés, en particulier en République de Corée, a conduit à l'élaboration de protocoles de gestion et de méthodes d'échantillonnage spécifiques (Baek et *al.*, 2020, 2021, 2022). Plusieurs travaux proposent également des solutions de lutte reposant principalement sur des substances d'origine végétale destinées à repousser ou réduire les populations du ravageur (Jo et *al.*, 2016 ; Kim et *al.*, 2016 ; Lee et *al.*, 2018 ; Park et *al.*, 2017 ; Ryu et *al.*, 2016).

À la suite des signalements de l'organisme en France et en Turquie, et compte tenu de son statut de ravageur important en République de Corée et dans certaines régions de Chine, l'espèce a été inscrite sur la liste d'alerte de l'OEPP en 2021 (OEPP, 2026).



A : Masses d'œufs de *P. shantungensis* sur *Ligustrum lucidum*, recouvertes de filaments cireux, avec les adultes en dessous ; **B** : coupe longitudinale et sagittale d'une brindille montrant que les œufs (ovale rouge) sont profondément insérés dans les tissus végétaux (EFSA PLH, 2023).

• Evaluation des risques

OEPP/UE : Analyse du Risque Phytosanitaire pour la catégorisation de *Pochazia shantungensis*

Afin d'évaluer le statut de *Pochazia shantungensis* en tant que candidat potentiel à l'inscription sur la liste A2 de l'OEPP des organismes nuisibles recommandés pour une réglementation en tant qu'organisme de quarantaine, une analyse du risque phytosanitaire (ARP) a été conduite en 2025 par le Groupe de travail de l'OEPP sur la réglementation phytosanitaire (session 2025-2026), en collaboration avec des experts issus notamment du Groupe scientifique de l'EFSA sur la santé des végétaux (EFSA PLH), de l'Institut allemand Julius Kühn (JKI), de l'Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation (NVWA) et du ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).

Cette évaluation s'appuie notamment sur la catégorisation phytosanitaire réalisée en 2023 par le Groupe scientifique de l'EFSA sur la santé des végétaux (EFSA PLH, 2023), jugée, avec l'apport de publications complémentaires, suffisante pour examiner l'éventuelle inscription de l'organisme sur les listes A1 ou A2 de l'OEPP.

Le rapport d'ARP a ensuite été actualisé afin d'intégrer des données scientifiques plus récentes, permettant une meilleure prise en compte de la situation dans l'ensemble de la région OEPP.

Les probabilités d'introduction, d'établissement, de dissémination et d'impact potentiel ont été évaluées par le Groupe d'experts OEPP selon une échelle qualitative à cinq niveaux (très faible, faible, modérée, élevée, très élevée), accompagnée d'une estimation du niveau d'incertitude selon trois degrés (faible, modérée, élevée).

Les conclusions de l'analyse du risque phytosanitaire peuvent être résumées comme suit :

- **Probabilité d'entrée dans la région OEPP et de circulation interne : élevée, avec une faible incertitude**, en raison du large spectre de plantes hôtes, de l'intensité des échanges commerciaux avec des pays où le ravageur est présent, notamment la Chine et le Japon, et des interceptions déjà signalées sur des plantes ornementales destinées à la plantation circulant au sein de la région OEPP.

- **Probabilité d'établissement : élevée, avec une faible incertitude**, le ravageur étant déjà implanté dans certaines parties de la région OEPP.

- **Probabilité de dissémination : élevée, avec une faible incertitude**. La présence du ravageur dans des zones de production horticole, notamment en Italie, favorise sa dispersion. Il est notamment supposé que l'organisme se soit propagé depuis l'Italie vers la Fédération de Russie (Zhuravleva et *al.*, 2023). De nouveaux foyers peuvent apparaître via les échanges de plants destinés à la plantation ou de branches coupées, en raison du commerce international, de la diversité des climats et de l'abondance de plantes hôtes favorables à son établissement. La dissémination est particulièrement probable par le transport de plantes portant des œufs insérés dans les rameaux.

- **Impact économique potentiel dans les zones au climat comparable à celui des zones déjà colonisées : faible à modéré, avec une forte incertitude**. Dans des pays tels que la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie méridionale ou la Turquie, les impacts devraient rester limités à modérés, avec une diminution progressive attendue vers les régions plus septentrionales, où les conditions climatiques sont moins favorables au développement de fortes populations.

Cette évaluation tient compte notamment :

- De l'impact économique jusqu'ici limité, observé dans la région OEPP ainsi que dans les zones envahies en dehors de la République de Corée ;
- D'une répartition géographique possiblement encore sous-estimée ;
- De l'absence de mesures de contrôle mises en œuvre dans plusieurs pays membres de l'OEPP, combinée à la capacité de dispersion du ravageur ;
- Et de la difficulté de gestion dans les espaces publics liée au caractère fortement polyphage de l'espèce.

Le groupe d'experts a conclu que l'inscription de *Pochazia shantungensis* sur la liste des organismes nuisibles ne devrait pas être recommandée dans la liste A2 de l'OEPP, et que ce ravageur ne devrait être maintenue qu'une année supplémentaire sur la liste d'alerte de l'OEPP.

Source : <https://gd.eppo.int/taxon/POCZSH/documents>

• Situation et risque potentiel pour le Maroc

Compte tenu de la large gamme de plantes hôtes de *Pochazia shantungensis* et de sa capacité d'adaptation à différents contextes climatiques, une introduction accidentelle au Maroc demeure possible, notamment via l'importation de plantes ornementales, de plants destinés à la plantation ou de matériel végétal susceptible de porter des œufs insérés dans les rameaux.

Les conditions climatiques présentes dans plusieurs zones du pays, en particulier dans les régions côtières et les bassins de production arboricole, pourraient permettre l'installation locale du ravageur en cas d'introduction. La diversité des cultures hôtes au Maroc, incluant des espèces fruitières, forestières et ornementales, pourrait également favoriser son maintien et sa dispersion.

À ce jour, aucune présence de l'organisme n'a été signalée sur le territoire national. Toutefois, l'intensification des échanges commerciaux de matériel végétal avec des pays où l'espèce est présente souligne l'intérêt d'une vigilance phytosanitaire renforcée, notamment lors de l'importation de végétaux destinés à la plantation ainsi que dans les circuits de production et de commercialisation des plantes ornementales.

Une évaluation spécifique du risque phytosanitaire pour le Maroc est programmée par la Direction des Laboratoires et de l'Évaluation des Risques au cours de l'année 2026, afin d'affiner l'analyse du risque d'introduction, d'établissement et d'impact potentiel de cet organisme nuisible dans le contexte national.



ToBRFV

Les essentiels

Colombie, Australie, Russie et Ouzbékistan : Mise à jour de la situation phytosanitaire ;
Italie : Premier signalement infectant naturellement le chrysanthème.

• Situation mondiale

En [Colombie](#), le ToBRFV est signalé pour **la première fois sur son territoire**. Il a été détecté dans 19 des 20 champs de tomates (*Solanum lycopersicum*) testés dans huit municipalités de la province d'Antioquia (Sánchez et *al.*, 2025).

En [Australie](#), le gouvernement d'Australie-Méridionale a déclaré en octobre 2025 que l'État était indemne du ToBRFV. Les enquêtes officielles n'ont détecté aucun virus depuis mars 2025 (Gouvernement d'Australie-Méridionale, 2025).

Le Service fédéral de surveillance vétérinaire et phytosanitaire de la Fédération de [Russie](#) a déclaré que le ToBRFV est présent dans 9 états fédéraux (603 ha).

En [Ouzbékistan](#), le ToBRFV a été observé pour la première fois sur la tomate (*Solanum lycopersicum*) en 2020.

En 2024, ledit virus a été détecté sur des poivrons doux (*Capsicum annuum*) présentant des symptômes, cultivés sous serre et en plein champ dans les districts de Tachkent et de Kibray (région de Tachkent), ainsi qu'en plein champ dans le district de Taylok (région de Samarcande) (Akhmadaliev et *al.*, 2025).

Le statut phytosanitaire du virus du ToBRFV en Ouzbékistan est déclaré comme suit : **Présent, mais peu répandu.**

• Interceptions

Concernant [l'UE](#) et la [Suisse](#), plusieurs envois ont été interceptés pour la présence du ToBRFV, à savoir :

▪ En Octobre 2025 :

- **02** envois de semences de tomate (*S. lycopersicum*) en provenance de la **Chine** ;
- **01** envoi de semences de tomate (*S. lycopersicum*) en provenance de la **Jordanie**.

▪ En Novembre 2025 :

- **02** envois de semences de poivron (*Capsicum annuum*) et **01** autre de semences de tomate (*S. lycopersicum*) en provenance de la **Chine** ;
- **01** envoi de semences de tomate en provenance de l'**Israël** ;
- **01** envoi de semences de tomate (*S. lycopersicum*) en provenance la **Turquie**.

Entre le 1^{er} et le 7 décembre 2025, L'[ONPV russe](#) (Rosselkhoznadzor) a intercepté 25 types d'organismes nuisibles de quarantaine (ONQ) dans 200 produits importés en provenance de 22 pays, et dont **8 cas de ToBRFV**.

La même autorité a interdit également à la fin de 2025, l'entrée sur le marché russe d'environ 8 tonnes de tomates en provenance du Maroc et de la Turquie, à cause de l'interception du ToBRFV et du PepMV dans lesdites marchandises.

Les autorités phytosanitaires de [Biélarussie](#) ont intercepté le ToBRFV dans 2 envois de tomates fraîches, 1 envois de poivrons frais et dans 1 autre de semences de tomates. Les origines de ces envois ainsi que leurs quantités ne sont pas précisées.

• [Veille scientifique](#)

[Italie/ Sicile : Premier signalement du ToBRFV infectant naturellement le chrysanthème « *Chrysanthemum indicum* »](#)

En juin 2025, des chrysanthèmes (*Chrysanthemum indicum*) cultivés sous serre dans la province de Raguse (Sicile) ont présenté des symptômes viraux caractéristiques, notamment des déformations foliaires et une décoloration des nervures.

Des analyses RT-qPCR ont confirmé la présence du ToBRFV dans 20 plants symptomatiques, tandis que 10 plants asymptomatiques se sont révélés négatifs. Les résultats ont été confirmés par RT-PCR et séquençage, montrant une forte similarité avec des isolats déjà signalés en Sicile.

Des essais d'inoculation mécanique ont ensuite démontré la transmission du virus aux plants de tomate et de chrysanthème, qui ont développé des symptômes typiques et se sont révélés positifs aux analyses, contrairement aux plants témoins.

Le chrysanthème, largement cultivé en Europe comme plante ornementale et généralement multiplié par bouturage, pourrait ainsi constituer un nouvel hôte du virus.

Barone et *al.*, 2025 affirment qu'il s'agit **du premier cas documenté d'infection naturelle du chrysanthème par le ToBRFV**.

Une surveillance continue est nécessaire afin de déterminer l'impact potentiel du ToBRFV sur la culture du chrysanthème.

[Rôle du coléoptère « *Henosepilachna vigintioctopunctata* » dans la dissémination du ToBRFV entre ses hôtes](#)

Une étude récente (Wang et *al.*, 2025) montre que le scarabée *Henosepilachna vigintioctopunctata* peut contribuer à la transmission mécanique du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) entre plantes hôtes.

Les travaux indiquent que l'insecte acquiert le virus en se nourrissant de feuilles infectées et peut ensuite le transmettre en endommageant des feuilles saines, les premiers symptômes locaux apparaissant environ neuf jours après l'exposition, suivis de symptômes systémiques quelques jours plus tard.

La transmission a été confirmée vers la tomate, le poivron, l'aubergine et certaines adventices solanacées. Toutefois, l'efficacité observée demeure inférieure à celle obtenue par inoculation mécanique abrasive, notamment pour le poivron et l'aubergine.



Xylella fastidiosa

Les essentiels

Europe : Evolution de l'état phytosanitaire en Italie et en Espagne ;

CIPV : Nouveau guide d'enquête sur le terrain.

• Situation mondiale

En [Italie](#), *Xylella fastidiosa* a été détectée pour la première fois dans la province de Foggia en octobre 2025, touchant 47 oliviers dans la zone de Baresella, près du lac de Varano. Les arbres commencent à dépérir, rappelant la situation catastrophique déjà observée à Lecce et Brindisi. Ce nombre a atteint 153 en fin de novembre de la même année. Il s'agit de l'une des plus importantes épidémies jamais détectées, suite à la surveillance et aux prélèvements effectués par l'observatoire phytosanitaire régional. En effet, près de 21 millions d'arbres sont désormais infectés dans toute la région des Pouilles.

En décembre 2025, des foyers de *Xylella fastidiosa* ont été détectés à Montalto di Castro, Canino et Tarquinia, mais il s'agit de la sous-espèce multiplex, différente de celle qui a ravagé les oliviers des Pouilles. Cette sous-espèce touche principalement les amandiers, pruniers et genêts, et n'a jusqu'à présent causé aucun problème majeur aux oliviers.

En [Espagne](#), les îles Baléares ont assaini 45 variétés locales d'amandiers en décembre 2025, soit 72 % de la collection de Son Real, gravement touchée par *Xylella fastidiosa*.

L'IRFAP qui est un organisme public rattaché au ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement espagnol a mis en place un processus de désinfection et de conservation en serre de biosécurité pour préserver ce patrimoine génétique unique. Les 17 variétés restantes seront traitées prochainement. Cette action garantit la survie des amandiers indigènes, soutient la filière oléagineuse locale et fournit une ressource précieuse pour la recherche et la résilience face au changement climatique.

• Réglementation

[France : Règlement d'exécution \(UE\) 2025/2231 de la Commission du 3 novembre 2025 modifiant le règlement d'exécution \(UE\) 2020/1201 en ce qui concerne la liste des zones infectées en vue du confinement de *Xylella fastidiosa*](#)

Un amendement a été adopté au règlement d'exécution 2020/1201 relatif à la maîtrise de *Xylella fastidiosa* (liste A2 de l'OEPP). Cette modification fait suite à des enquêtes menées en France montrant que l'éradication de ce ravageur n'était plus possible dans plusieurs zones délimitées.

Le règlement d'exécution (UE) 2025/2231 de la Commission publié le 4 novembre 2025 et applicable à partir du 24 novembre 2025, énumère les zones délimitées de la région d'Occitanie où des mesures de maîtrise sont appliquées. Ces zones se situent dans les départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn. Les communes concernées sont désormais ajoutées à la liste des zones infectées, soumises aux mesures d'enrayement énoncées aux articles 13 à 17 du règlement initial.

Source : Règlement d'exécution (UE) 2025/2231 de la Commission du 3 novembre 2025.

• Veille scientifique

CIPV : Guide d'enquête sur le terrain concernant *Xylella fastidiosa*

La CIPV a publié un nouveau guide de terrain pour la surveillance de *Xylella fastidiosa*, élaboré dans le cadre de son « Programme phytosanitaire africain ». Ce document fournit des protocoles de suivi, des méthodes d'échantillonnage, ainsi que des ressources pour l'identification et le diagnostic de la bactérie.

Il vise à aider les organisations nationales de protection des végétaux à réagir rapidement face aux foyers de la bactérie, afin de protéger la sécurité alimentaire, le commerce et l'environnement. Le guide complète le protocole officiel DP 25 consacré à *Xylella fastidiosa*.

Le Secrétariat de la CIPV a le plaisir d'annoncer la publication d'un nouveau guide intitulé « Guide d'enquête de terrain pour *Xylella fastidiosa* ». Ce guide, élaboré dans le cadre du Programme africain de quarantaine des végétaux (PAV), comprend :

- ✓ Des procédures de surveillance claires et bien définies
- ✓ Guide pratique d'inspection des ravageurs
- ✓ Technologie d'échantillonnage étape par étape
- ✓ Ressources d'identification et de diagnostic



Ce guide, facile à comprendre et à utiliser, présente des stratégies élaborées par des experts phytosanitaires pour aider les techniciens de différents pays – notamment le personnel des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) – à intervenir rapidement et à prendre des décisions éclairées pour maîtriser les foyers de brûlure des marges, garantissant ainsi la sécurité alimentaire, la préservation des échanges commerciaux et la protection de l'environnement.

• Evaluation des risques

Italie/ Pouille : Évaluation du potentiel de modification de certaines mesures d'éradication de *Xylella fastidiosa* subsp. *pauca* dans les oliveraies

Parfois, les réglementations obligatoires d'éradication des pathogènes ciblent spécifiquement des cultures ayant une valeur économique intrinsèque, un patrimoine culturel et constituant une attraction touristique lucrative, ainsi qu'un élément attrayant du paysage de par leur présence

historique dans la région. L'introduction de *Xylella fastidiosa subsp. pauca* (*Xfp*), principalement transmise par *Philaenus spumarius*, dans les oliveraies des Pouilles en est un exemple.

Douze ans après le premier signalement officiel de sa présence et de nombreuses études, cette analyse vise à réexaminer certaines des mesures de quarantaine mises en place pour prévenir la propagation de *Xfp*.

Les enquêtes menées dans les zones délimitées ont montré une faible incidence de *Xfp* au fil des ans, oscillant entre 0,06 % et 0,70 %. De plus, la bactérie est désormais présente dans toute la région, du sud au nord, ce qui suggère potentiellement qu'elle pourrait être endémique.

Les modèles épidémiologiques ont indiqué une infectiosité faible, voire négligeable, pour les arbres asymptomatiques. Un contrôle rigoureux des vecteurs, obtenu par l'élimination mécanique des œufs et des larves, associé à la réduction simultanée de la charge bactérienne de *Xfp* dans le collet de l'olivier grâce à des composés bactéricides, pourrait réduire efficacement la propagation de *Xfp* dans les zones infectées et les zones délimitées.

Ces actions pourraient également servir de mesures préventives dans les zones actuellement indemnes.

Une fois la prévalence des vecteurs et de *Xfp* est faible, seuls les oliviers des zones délimitées présentant un test positif à la bactérie devraient être arrachés. Les arbres situés dans un rayon de 50 m autour d'un olivier porteur de *Xfp* ne devraient pas être enlevés s'ils sont testés négatifs au test de dépistage.

Source : Scortichini M. (2026)

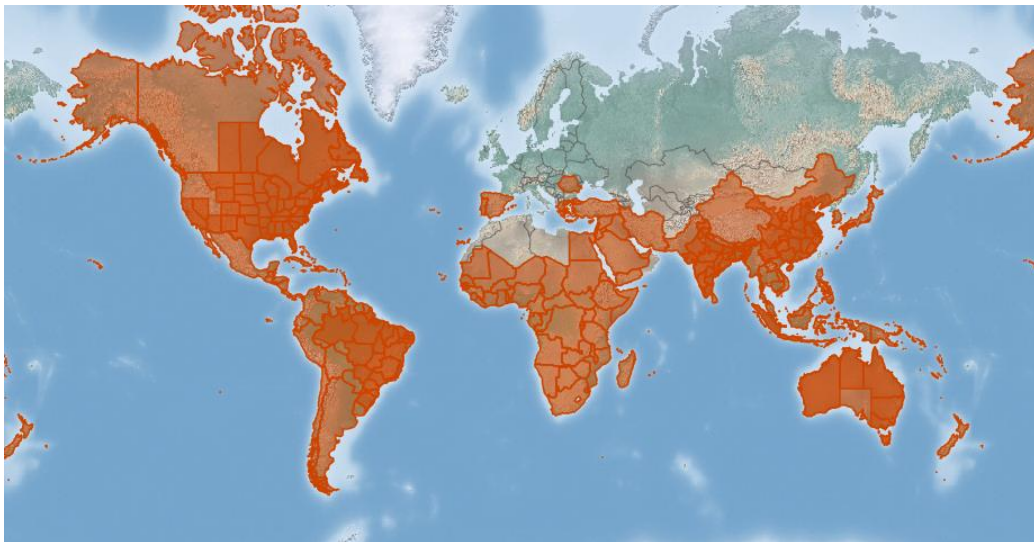


Chenille légionnaire d'automne « *Spodoptera frugiperda* »

Les essentiels

UE et Suisse : Multiples interceptions sur différentes cultures.

• Situation mondiale



Carte de distribution mondiale de la chenille légionnaire d'automne (CABI, 2026)

• Interceptions

Plusieurs envois ont été interceptés au niveau de l'[UE](#) et de la [Suisse](#) pour la présence de *S. frugiperda*, à savoir :

- **En octobre 2025 :**
 - **01** envoi d'*Asparagus officinalis* en provenance du **Mexique** ;
 - **04** envois d'*Asparagus officinalis*, **01** envoi de palettes plates et de colliers de palettes de piniales et **02** autres de de plantes forestières mixtes en provenance du **Pérou** ;
- **En Novembre 2025 :**
 - **02** envois de fruits de *Fragaria x ananassa* en provenance d'**Egypte** ;
 - **01** envoi d'*Asparagus officinalis* en provenance du **Pérou**.

- **Veille scientifique**

Agriculture intelligente : une approche axée sur le climat pour la modélisation et la prévision des populations de légionnaires d'automne dans le maïs à l'aide d'algorithmes d'apprentissage automatique

Dans cette étude, les auteurs ont développé un système de prévision hebdomadaire des infestations de *S. frugiperda* dans le maïs en combinant comptages de pièges à phéromones et données climatiques. Parmi trois modèles testés (INGARCHX, SVRX, ANN), le réseau de neurones artificiels (ANN) a montré des performances supérieures, prédisant les pics de population avec une précision d'environ 80 % une semaine à l'avance.

Ces prévisions fournissent un outil fiable d'alerte précoce vis à vis de la légionnaire d'automne permettant des interventions précoces et ciblées pour réduire les pertes de rendement et soutenir des stratégies agricoles durables.

Source : Kalisetti et al. (2025).

- **Evaluation des risques**

Inde : Prédiction spatiale de l'expansion de *Spodoptera frugiperda* à l'aide de MaxEnt dans un contexte de changements climatiques

En tant qu'espèce récemment apparue en Inde, il est essentiel de comprendre le potentiel de propagation de *S. frugiperda* dans un contexte de changement climatique.

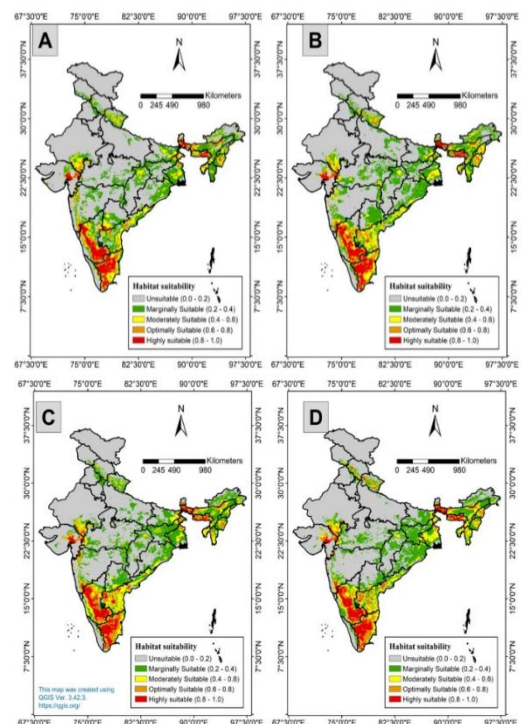
Cette étude a appliqué le modèle MaxEnt, utilisant les projections climatiques CMIP6 (BCC-CSM2-MR et MIROC6) selon les scénarios SSP126 et SSP585, afin de prévoir la distribution de la légionnaire d'automne.

Le modèle a démontré une forte précision prédictive ($AUC > 0,85$; $TSS = 0,59$), l'amplitude thermique annuelle (Bio7) et la distribution du maïs étant identifiées comme des prédicteurs clés. Dans les conditions actuelles, 40,5 % du territoire indien est propice à la légionnaire d'automne, avec une forte concentration dans les États du sud et de l'est.

Les projections pour 2030 suggèrent une légère expansion selon le scénario SSP126 (41 %) et une contraction selon le scénario SSP585 (37 %) dans le modèle BCC-CSM2-MR, tandis que MIROC6 estime ces proportions à 39 % et 40 %, respectivement.

Ces résultats soulignent l'augmentation du risque lié à la légionnaire d'automne face aux changements climatiques et fournissent des pistes concrètes pour une gestion des ravageurs résiliente au climat en Inde.

Source : Murugasridevi et al. (2025).



Expansion future de *Sf* d'après le modèle BCC-CSM2-MR pour le scénario SSP585 (a) 2030 (b) 2050 (c) 2070 (d) 2090. Cette carte a été créée à l'aide du logiciel QGIS Version : 3.42.3. Source : Scientific Reports volume 15, Article number : 38632 (2025)

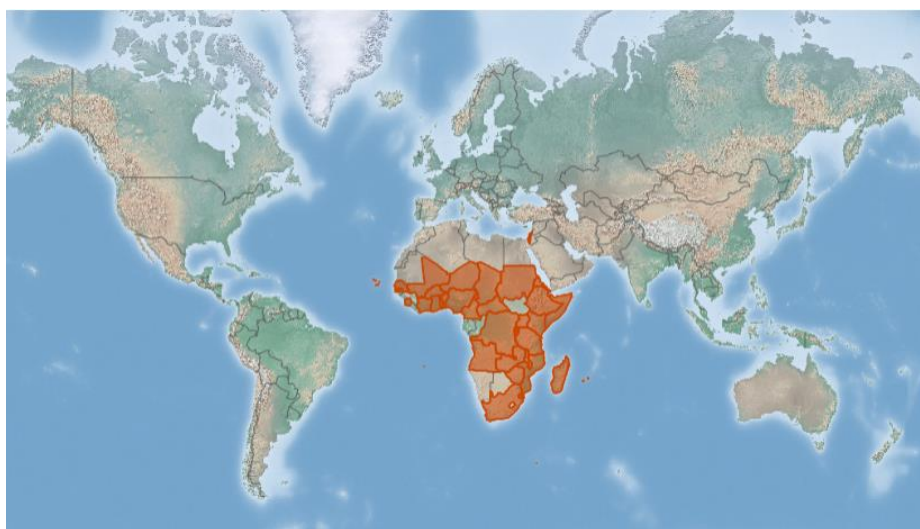


Faux carpocapse *Thaumatotibia leucotreta*

Les essentiels

UE et Suisse : Nouvelles interceptions.

- **Situation mondiale**



Carte de distribution mondiale du faux carpocapse (CABI, 2025)

- **Interceptions**

Plusieurs envois ont été interceptés au niveau de l'[UE](#) et de la [Suisse](#) pour la présence de *T. leucotreta*, à savoir

- **En Novembre 2025 :**

- **01** envoi de fleurs coupées et de branches avec leur feuillage de roses en provenance du **Kenya** ;
- **01** envoi de fruits de « *Litchi chinensis* » en provenance de l'**Afrique du Sud** ;
- **01** envoi de fruits de « *Vaccinium corymbosum* » en provenance du **Zimbabwe**.



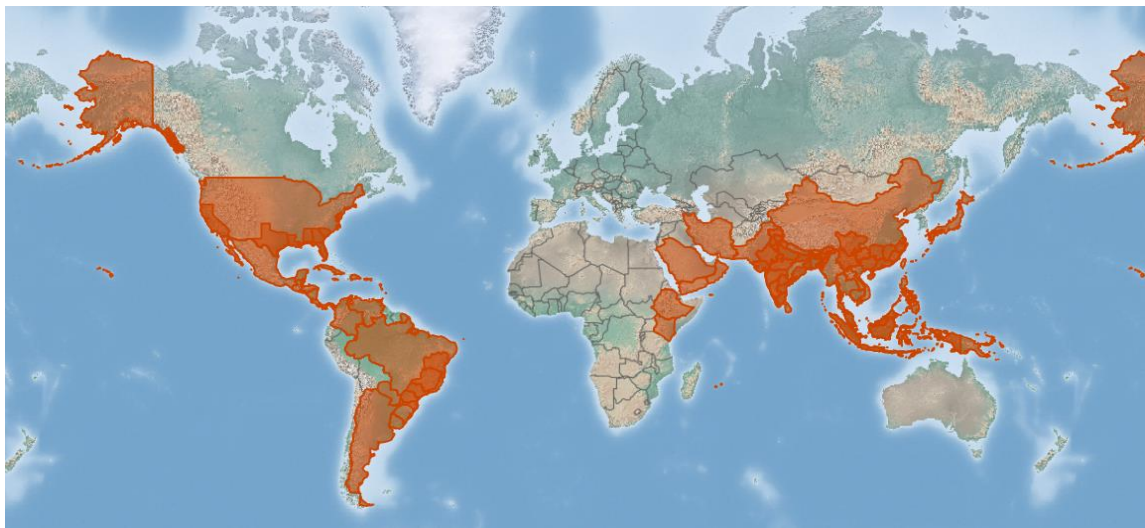
Candidatus Liberibacter Spp. **« Huanglongbing »**

Les essentiels

UE : Nouvelle réglementation pour le HLB et ses vecteurs ;

États- Unis d'Amérique : Extension de la zone de quarantaine en Californie.

- **Situation mondiale**



Carte de distribution mondiale de *Candidatus Liberibacter asiaticus* (CABI, 2026)

- **Réglementation**

UE : Nouvelle réglementation pour le HLB et ses vecteurs

Un nouveau règlement d'exécution de la Commission (2025/2247) a été publié le 10 novembre 2025, définissant des mesures visant à prévenir l'établissement et la propagation de « *Candidatus Liberibacter africanus* », « *Ca. L. americanus* » et « *Ca. L. asiaticus* » sur le territoire de l'Union européenne.

Ces mesures comprennent des actions contre les vecteurs *Diaphorina citri* et *Trioza erytreae*.

Le présent règlement entrera en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne, alors que l'article 3(2) s'appliquera à compter du 1er janvier 2029, et l'article 7(2) s'appliquera à compter du 1er janvier 2028.

Pour plus de détail, le règlement d'exécution en question est disponible sur le lien : http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/2247/oj

États- Unis d'Amérique/APHIS : Extension de la zone de quarantaine du HLB en Californie

Avec effet immédiat, le Service d'inspection de la santé animale et végétale (APHIS) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), en collaboration avec le Département de l'alimentation et de l'agriculture de Californie (CDFA), étend les zones de quarantaine mises en place en Californie en raison du Huanglongbing (HLB), une maladie causée par *Candidatus Liberibacter asiaticus*.



En effet, l'APHIS étend la zone de quarantaine de 75 km² dans le secteur de Capistrano Beach (comté d'Orange) et de 330 km² dans le secteur de Murrieta (comté de Riverside). Ces mesures sont similaires aux quarantaines intraétatiques établies par le CDFA le 22 octobre 2025. L'APHIS prend cette décision suite à la détection du Huanglongbing dans des échantillons de tissus végétaux prélevés sur des propriétés résidentielles des comtés d'Orange et de Riverside. Aucune culture d'agrumes à vocation commerciale n'est concernée par cette extension dans le comté d'Orange. En revanche, 69 hectares de cultures d'agrumes à vocation commerciale sont concernés dans le comté de Riverside.

L'APHIS applique les mesures de protection décrites dans le titre 7 du CFR, section 301.76, et les arrêtés fédéraux relatifs au transport interétatique de produits réglementés provenant des zones de quarantaine de Californie. Cette mesure est nécessaire pour prévenir la propagation de cette maladie aux régions non touchées des États-Unis.

Le site web de l'APHIS consacré au Greening des agrumes contient des informations sur les modifications apportées aux zones de quarantaine en Californie.

Source: NAPPO Phytosanitary Alert System. <https://www.pestalerts.org/nappo/official-pest-reports/1172/>

- **Veille scientifique**

EFSA : Publication d'un nouveau guide pour la prospection des agrumes

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié de nouvelles lignes directrices pour la réalisation d'enquêtes phytosanitaires sur les agrumes, dans le but d'aider les États membres à planifier leurs programmes de surveillance et à harmoniser leur application dans toute l'Union européenne.

Ce guide porte spécifiquement sur la conception et l'optimisation des enquêtes concernant 34 organismes nuisibles réglementés comme organismes de quarantaine de l'UE, dont neuf ravageurs et maladies classés comme prioritaires en raison de leur impact économique, environnemental ou social. Parmi ces OQ prioritaires, figure le HLB et ses psylles vecteurs « *Diaphorina citri* » et « *Trioza erytreae* ».



En effet, le document en question contient notamment des lignes directrices pour la définition des unités d'inspection et des méthodes de détection sur le terrain et en laboratoire.

En outre, les outils statistiques et de conception d'échantillonnage créés par l'EFSA pour la planification et la mise en œuvre des plans de surveillance des organismes nuisibles de quarantaine

dans l'UE (RiPEST ou RiBESS+) permettent de calculer la taille d'échantillon nécessaire en fonction de la sensibilité de la méthode, de la prévalence prévue et du niveau de confiance choisi. Il envisage également l'intégration de plusieurs enquêtes au sein d'une même campagne, afin d'optimiser les ressources et les calendriers. Il décrit en outre étape la mise en œuvre du programme, depuis la sélection des sites d'échantillonnage jusqu'aux procédures de terrain et aux analyses en laboratoire (Vanaclocha et *al.*, 2025).

La version intégrale de ce guide est consultable sur le lien suivant :
<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/sp.efsa.2025.EN-9790>

Autres infos

Premier signalement du nématode de pin en France

Un premier foyer de *Bursaphelenchus xylophilus* a été confirmé le 3 novembre 2025 en France, dans la commune de Seignosse (département des Landes) à partir d'un pool de prélèvements effectués sur une quinzaine d'arbres (pins maritimes). La localisation du foyer se situe dans un des quadrats les plus à risque d'entrée associé aux surfaces d'hôte (risque d'établissement) de la région Nouvelle-Aquitaine. La date limite des opérations d'abattage, de broyage et de gestion des bois sensibles a été prolongée jusqu'au 15 février 2026 (au lieu du 31 décembre 2025). Cette décision vise à achever les travaux avant la reprise du vol des insectes vecteurs, estimée à partir du mois d'avril.

Source : Plateforme ESV. Bulletin Synthèse Sanitaire N°1 : *Bursaphelenchus xylophilus*. Décembre 2025



Premier signalement du Foc TR4 en Equateur

En Équateur, une suspicion d'infestation de *Fusarium oxysporum f. sp. cubense*, race tropicale 4 (liste A2 de l'OEPP), a été signalée pour la première fois en septembre 2025 dans une exploitation bananière de 7 hectares située dans la province d'El Oro (canton de Santa Rosa). En décembre 2025, l'identification du ravageur a été officiellement confirmée par des analyses en laboratoire. Des mesures phytosanitaires ont été mises en œuvre. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de l'Équateur a déclaré que l'infestation était maîtrisée et sous contrôle officiel, et que le reste du pays demeurait indemne. Le statut de ravageur de Foc TR4 en Équateur est officiellement déclaré comme : **Présent : non largement répandu et sous contrôle officiel.**

Source : Site Web de la CIPV. Rapports officiels sur les organismes nuisibles – Équateur (ECU-06/1 du 2025-12-19)



UE : 27 interceptions de ravageurs dans des envois d'agrumes en provenance de pays tiers

Le risque phytosanitaire lié aux importations d'agrumes vers l'Union européenne reste élevé, avec 27 détections de ravageurs enregistrées en octobre 2025, principalement la tache noire, le chancre des agrumes et la tavelure. L'Afrique australe concentre la majorité des interceptions, notamment l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, tandis que d'autres cas concernent le Brésil, l'Uruguay, l'Indonésie et les Philippines.

Les organisations agricoles, en particulier l'AVA-ASAJA, dénoncent depuis des années ces risques pour la production agrumicole européenne et soulignent des défaillances dans les mesures de contrôle, comme le non-respect du traitement par le froid contre le faux carpocapse. Lors de récentes réunions à Bruxelles, la Commission européenne s'est toutefois montrée plus ouverte à envisager des mesures longtemps refusées, telles que les inspections à l'origine, l'application du principe de réciprocité pour les importations et le recours aux nouvelles techniques génomiques. Le secteur agricole valencien espère ainsi un renforcement concret de la protection phytosanitaire afin de préserver la rentabilité et la durabilité de l'agriculture méditerranéenne.

Source : Castellónplaza



Bulletin de Veille Phytosanitaire N° 24



PREPARATION

Edité par le Service de l'Evaluation des Risques Phytosanitaires (SERP):

- Ing. BOUNHAR H. : hajar.bounhar@onssa.gov.ma
- Ing. BOUSLOULOU Z. : zhour.boussloulou@onssa.gov.ma

COMITE DE LACTURE

- Dr. ABOUCHOAIB N. : Directeur des Laboratoires et de l'Evaluation des Risques.
- Dr. TABARANI A. : Chef de la Division de l'Evaluation des Risques.



Sources consultées : Reporting de l'OEPP – Plateforme ESV- Site de l'USDA- Site de la CIPV- Site du NAPPO- CABI - Castellónplaza

Bibliographie

- Akhmadaliev B, Abduvaliev B, Adilov B, Sherimbetov A, Abdikarimov B, Ruzmetov D (2025) First report of tomato brown rugose fruit virus infecting sweet pepper (*Capsicum annuum*) in open fields in Uzbekistan. *Plant Disease* 109(9), 2001. <https://doi.org/10.1094/PDIS-12-24-2720-PDN>
- Barone MM, Ragona A, Agrò G, Yahyaoui E, Caruso AG, Panno S, Matic S, Davino S (2025) First report of tomato brown rugose fruit virus naturally infecting *Chrysanthemum indicum* in Sicily, Italy. *New Disease Reports*. 52(2), e70079. <https://doi.org/10.1002/ndr2.70079>
- Sánchez J, Gutiérrez PA, Panno S, Caruso AG, Davino S, Marín M (2025) Molecular characterization and phylogenetic analysis of tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV) isolates in tomato in Antioquia (Colombia). *Journal of Plant Pathology* <https://doi.org/10.1007/s42161-025-01961-8>
- OEPP (2026). Fiche technique de *Pochazia shantungensis* <https://gd.eppo.int/taxon/POCZSH/hosts>
- Baek S. (2019). Spatio-temporal dynamics of *Ricania shantungensis* (Hemiptera: Ricaniidae) in Korea. PhD Thesis, Department of agricultural Biotechnology, Seoul National University, 119 pp.
- Baek S and Lee JH, 2021. Spatio-temporal distribution of *Ricania shantungensis* (Hemiptera: Ricaniidae) in chestnut fields: Implications for site-specific management. *Journal of Asia-Pacific Entomology*, 24(1), 409–414.
- Baek S, Kim MJ and Lee JH, 2019a. Current and future distribution of *Ricania shantungensis* (Hemiptera: Ricaniidae) in Korea: Application of spatial analysis to select relevant environmental variables for MaxEnt and CLIMEX modeling. *Forests*, 10(6), 490. <https://doi.org/10.3390/f10060490>
- Baek S, Koh SH and Lee JH, 2019b. Occurrence model of first instars of *Ricania shantungensis* (Hemiptera: Ricaniidae). *Journal of Asia-Pacific Entomology*, 22(4), 1040–1045. <https://doi.org/10.1016/j.aspen.2019.08.010>
- Baek S, Lee JH, Park DK, Park Y, Kim MJ, Kim K, Seo H-Y and Choi YS, 2020. Within-tree distribution of *Ricania shantungensis* (Hemiptera: Ricaniidae) eggs on chestnuts. *Journal of Asia-Pacific Entomology*, 23(2), 536–539.
- Baek S, Seo H-Y and Park C-G, 2022. Determination of an optimum sampling unit of *Ricania shantungensis* (Hemiptera: Ricaniidae) eggs in persimmons. *PLoS ONE*, 17(3), e0265083. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0265083>
- Baker RHA, 2002. Predicting the limits to the potential distribution of alien crop pests. In: GJ Hallman and CP Schwalbe (eds). *Invasive Arthropods in Agriculture: problems and solutions*. Science Publishers Inc, Enfield, USA. pp. 207–241.
- Bourgoïn T, 2019. FLOW (Fulgoromorpha Lists on The Web): a world knowledge base dedicated to Fulgoromorpha Version 8, updated [2023-08-03]. Available online: <http://www.hemiptera-databases.org/flow/>. [Accessed: 8 April 2023]
- Bourgoïn T, Gros P and Stroinski A, 2020. *Pochazia shantungensis* (Chou & Lu, 1977), an important Asiatic invasive pest on fruit trees, first time reported from France (Hemiptera, Fulgoromorpha, Ricaniidae). *Bulletin de la Société Entomologique de France*, 125, 271–272.
- DEFRA (2025). Plant Pest Factsheet on Brown winged plant hopper “*Pochazia shantungensis*”.



Bulletin de Veille Phytosanitaire

- EFSA PLH Panel (2023). EFSA Panel on Plant Health (PLH) Bragard C, Baptista P, Chatzivassiliou E, Di Serio F, Gonthier P, Jaques Miret JA, Justesen AF, Christer Sven Magnusson CS, Milonas P, Navas-Cortes JA, Parnell S, Potting R, Reignault PL, Stefani E, hulke HH, Van der Werf W, Civera AV, Yuen J, Zappal L, Gregoire JC, Malumphy C, Kertesz V, Maiorano A and MacLeod A. Pest categorisation of *Pochazia shantungensis*. EFSA Journal 2023 ;21(10):8320. doi: 10.2903/j.efsa.2023.8320
- Jo SH, Ryu TH, Kwon H, Seo MJ, Yu YM, Yasunaga-Aoki C and Youn YN, 2016. Ecological characteristics and environmentally friendly control strategies of *Pochazia shantungensis* (Hemiptera: Ricaniidae) in Korea. Journal of the Faculty of Agriculture, Kyushu University, 61(2), 299–311. <https://doi.org/10.5109/1685886>
- Kaliseti VS; Sudharshanam U; Venkata NK Nagesh; Rajashekhar M; Akula S; Bedika M; Dharavath B; Dogga S; Ramakrishna Babu AR and Javaji C (2025). Smart agriculture: a climate-driven approach to modelling and forecasting fall armyworm populations in maize using machine learning algorithms”. Front. Plant Sci., 30 October 2025. Sec. Sustainable and Intelligent Phytoprotection. Volume 16 - 2025 | <https://doi.org/10.3389/fpls.2025.1636412>
- Kim DH, Kim HH, Yang CY, Kang TJ, Yoon JB and Seo MH, 2016. Characteristic of oviposition and effect of density suppression by yellow-colored sticky trap on *Ricania shantungensis* (Hemiptera: Ricaniidae) in blueberry. The Korean. Journal of Pesticide Science, 20(4), 281–285.
- Lee SK, Jeon SW, Jeong IH, Park SK, Lee SB, Lee HS and Park B, 2018. Insecticidal activity of *Valeriana fauriei* oils extracted by three different methods against *Ricania shantungensis*. Journal of Applied Biological Chemistry, 61(1), 47–50.
- Murugasridevi K, Manivasagam VS & Manalil S (2025). Spatial prediction of *Spodoptera frugiperda* expansion in India using MaxEnt under shifting climate regimes. Scientific Reports volume 15, Article number: 38632 (2025)
- OEPP (2025). Report of a Pest Risk Analysis for *Pochazia shantungensis* and *Pochazia chinensis*. EPPO, Paris. Available at <https://gd.eppo.int/taxon/POCZSH/documents>
- Park JH, Jeon YJ, Lee CH, Chung N and Lee HS, 2017. Insecticidal toxicities of carvacrol and thymol derived from *Thymus vulgaris* Lin. against *Pochazia shantungensis* Chou & Lu., newly recorded pest. Scientific Reports, 7(1), 1–7. <https://doi.org/10.1038/srep40902>
- Ryu TH, Kwon HR, YuU YM and Youn YN, 2016. Repellent effects of peppermint oil against *Pochazia shantungensis* (Hemiptera: ricaniidae). Korean Journal of Applied Entomology, 55(3), 223–233. (Korean, English summary)
- Scortichini M. (2026). Assessing the Potential for Modifying Certain Eradication Measures for *Xylella fastidiosa* subsp. *pauca* in Olive Groves of Apulia (Italy). Agriculture 2026, 16(2), 145; <https://doi.org/10.3390/agriculture16020145>
- Stroiński A, Balderi M, Marraccini D and Mazza G, 2022. First records of *Pochazia shantungensis* (Chou & Lu, 1977) (Hemiptera: Fulgoromorpha: Ricaniidae) in Italy. Zootaxa, 5188(3), 275–282. <https://doi.org/10.11646/zootaxa.5188.3.4>
- Wang XX, Xing QJ, Zhang C, Liu Y, Liu TX and Zhang Y (2025). The Role of *Henosepilachna vigintioctopunctata* in Facilitating the Spread of Tomato Brown Rugose Fruit Virus (ToBRFV) Among Hosts Insects 2025, 16(12), 1225;
- Zhang H, Fang W, Zhao X, Jiang X, Stroiński A and Qin D, 2022. Comparative analysis of the complete mitochondrial genomes of five species of Ricaniidae (Hemiptera: Fulgoromorpha) and phylogenetic implications. Biology, 11, 92.
- Zhuravleva EN, Gnezdilov VM, Tishechkin DY, Mikhailenko AP, Shoshina EI, Karpun NN and Musolin DL, 2023. First records of *Graphocephala fennahi* Young, 1977 and *Pochazia shantungensis* (Chou & Lu, 1977).